

JOURNAUX

DU

CONSEIL LÉGISLATIF.

PROVINCE DU CANADA.



PROVINCE }
du }
Canada. }

J. MICHEL.

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du *Canada*, et à Nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement Provincial de notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de *Québec* le VINGT-HUITIÈME jour du mois d'OCTOBRE courant, et à chacun de vous—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que le DIX-HUITIÈME jour du mois de SEPTEMBRE dernier, NOUS AVIONS JUGÉ A PROPOS de proroger Notre Parlement Provincial au VINGT-HUITIÈME jour du mois d'OCTOBRE courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité de *Québec* ; ET ATTENDU que dans et par un acte du parlement du royaume-uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, fait et passé durant la session tenue en les troisième et quatrième années de Notre Règne, intitulé : " Acte pour réunir les Provinces du *Haut* et du *Bas-Canada*, et pour le gouvernement du *Canada*," il est en autres choses :